



COIN DE TERRE - INFO

Bulletin de l'Association Genevoise de Coin de Terre
62 rue du Village - 1214 Vernier - TEL 782 02 92

No 9, décembre 1994

EDITORIAL :

La reconnaissance existe-t-elle encore ? Pour pouvoir répondre à cette question, il convient de définir ce que recouvre le mot reconnaissance. Du point de vue étymologique, il signifie l'action de reconnaître comme vrai, légitime un fait, un sentiment ... Vu sous un angle plus familier, il exprime la gratitude d'un bienfait reçu. Qui d'entre nous n'a pas (eu) envers ses parents, ses proches ce sentiment, cet élan pour témoigner sa joie, ce désir de vouloir montrer, parfois de façon tangible, ce que l'on ressent au dedans de soi.

De nos jours, ce sentiment existe, mais s'exprime non dans son acception générale, mais presque uniquement dans le cadre de la famille.

Ce que donne l'Etat, la société dans son ensemble, est considéré comme un dû. C'est ainsi que raisonnent la plupart des gens, puisque dans ce cas précis, ne disons-nous pas, l'Etat c'est nous. En poursuivant cette logique, n'ajoutons-nous pas que ceux qui contribuent plus fortement que les autres au financement de la caisse publique ne font que de redistribuer ce qu'ils avaient trop perçu. Autres exemples : le chômeur en touchant ses allocations ne fait qu'accepter ce que la loi prévoit à cet effet : c'est en quelque sorte un dû; le bénéficiaire d'une assurance-accident ou maladie touche ce qui est prévu par les statuts de l'institution de prévoyance; la jeunesse a droit à sa formation scolaire et professionnelle qui est reconnue comme un droit; on pourrait ainsi multiplier les exemples.

Ces propos ne visent nullement à choquer quiconque, à susciter une polémique sur nos conditions sociales, mais à montrer que la frontière entre la reconnaissance en tant que telle et ce qui nous est dû tend à se fondre lorsqu'il s'agit du domaine public.

Qu'en est-il à propos de l'Association genevoise du Coin de Terre ? Avons-nous de la reconnaissance envers elle ? Poser cette question revient à montrer que le sentiment de reconnaissance peut être interprété de différentes manières, voire qu'il peut être totalement absent chez certains d'entre nous.

Certes tout est loin d'être parfait dans notre Association : les pressions subies par quelques-uns lors de l'élaboration d'actes notariés, la non-information parfois laissent des séquelles durables parmi un **petit** nombre de nos sociétaires. Néanmoins dans l'ensemble, ne sommes-nous pas en droit d'exprimer notre reconnaissance au Coin de Terre? Rappelons-nous le désir, l'anxiété des inscrits à un lopin de terre, lors des choix opérés par l'Association; l'attente d'une réponse favorable mettait nos nerfs à dure épreuve. Rappelez-vous le prix dérisoire du terrain. Qui d'entre nous pourrait prétendre ne pas avoir eu cette chance de pouvoir l'acquérir à un prix vraiment **modique** ? Nos enfants n'ont-ils pas pu s'ébattre dans un cadre sain, sans mouvance comme c'est le cas dans les grands ensembles locatifs ? N'avons-nous pas eu l'occasion de créer une franche amitié avec les

habitants de nos groupements respectifs par le simple fait que le problème des uns était celui des autres ? Étions-nous si mal desservis par les établissements scolaires ? Nos prédécesseurs avaient su prévoir de bonnes implantations, entreprendre les démarches nécessaires pour les déclassements indispensables, avoir une cohésion réelle pour mener à bien la tâche qui leur incombait. Dans une association, tout compte, aussi bien les bons côtés que les moins bons. En résumé, dans l'ensemble, les avantages que nous en tirons priment sur les inconvénients.

Alors qu'en est-il de la reconnaissance ? Considérons-nous notre chance comme un dû ? Si tel est le cas, qui est alors notre débiteur ? Qu'avons-nous fait pour l'obtenir ? Répondre **consciencieusement** à ces deux questions devrait amener chacun d'entre nous à une meilleure prise de conscience de l'apport positif et indéniable de l'Association, et ceci, malgré l'investissement personnel que nous avons mis pour avoir un chez-soi agréable, confortable. Toutes les modifications intérieures et/ou extérieures que nous avons apportées à nos parcelles, si elles nous ont occasionné des dépenses importantes, ne visent (visaient)-elles pas le bien-être de chacun des membres de nos familles ? Pensez-vous que nous aurions dépensé de tels montants, si nous étions restés en appartement ? Aurions-nous consenti à payer de telles améliorations dans un logement dont nous n'étions pas propriétaires ?

Heureusement que la majeure partie des membres de notre Association s'estime heureux sur sa parcelle et ne désire qu'une chose : Que le Coin de Terre dure ! Mais pour durer, l'esprit qui a inspiré nos statuts doit être respecté : il y va de la survie de l'Association. Les lois qui nous régissent n'ont pas de "sentiment"; elles ignorent le sens du mot "reconnaissance" tel que nous le comprenons dans nos familles. C'est donc à nous de faire en sorte que cet "oubli ou ignorance" ne prédomine point les intérêts, par trop particuliers, de certains membres. C'est à nous de donner une meilleure assise à notre raison d'exister en prenant une part active à l'amélioration de nos statuts; en essayant de comprendre, avant toute critique systématique, le pourquoi de telles informations, de telles décisions ...

Paul Mayenzet
Vice-président

VOTRE COIN : INSTALLEZ VOTRE CAPTEUR SOLAIRE

POURQUOI ?

On distingue deux types de capteurs solaires : Les systèmes à cellules photovoltaïques qui transforment directement le rayonnement solaire en électricité. Technologie coûteuse, ils rendent pour l'heure élevé le prix de l'énergie obtenue. On en équipe souvent cependant refuges et cabines téléphoniques d'altitude. Pour le jardinier, c'est le seul système permettant d'obtenir de l'électricité dans son chalet, sans bruit et sans pollution. Avec un capteur solaire, il peut équiper sa modeste cabane d'ampoules, d'un réfrigérateur et/ou d'une petite TV... Les capteurs thermiques produisent de la chaleur. Utilisés dans nos régions pour un chauffage de locaux et d'eau sanitaire et piscine. Ils fournissent environ 60 % des besoins pour une villa et 33 % à 45 % pour un immeuble. De plus, il s'agit d'une énergie continuellement renouvelable, non polluante et l'installation est durable.

Le rayonnement solaire et le climat genevois étant variables selon les saisons, il faut s'équiper d'une batterie qui absorbe l'énergie à certains moments pour la redistribuer plus tard. La fraction d'énergie solaire qui atteint le sol en décembre, à Genève, n'est que de 20 à 30 % - On capte environ 1000 W/m² par ciel bleu, et 10 fois moins en cas de temps nuageux. Il convient donc d'orienter votre capteur plein sud avec une inclinaison de 35 degrés en été contre 65 degrés en hiver. Pour déterminer la surface de votre capteur, il convient de déterminer le volume de votre maison ainsi que le nombre d'occupants. Il faudra donc calculer l'indice énergétique d'un immeuble, les degrés-jours de chauffage (208 en moyenne à Genève), le coefficient légal d'utilisation au sol, l'inclinaison des toitures, le coefficient d'occupation de la surface, etc... C'est pourquoi, il est recommandé de s'adresser à un ingénieur spécialisé. Pris sous l'angle de la police des constructions, les installations de captage solaire posent des questions relevant notamment du droit de préservation des libertés d'autrui, de l'esthétique du bâtiment, de la sécurité ...

COMBIEN ?

J'ai prospecté auprès de divers fournisseurs et les prix varient énormément. L'un d'entre eux offre un set pour chalet de jardin, prix normal frs 880.-- / baissé à frs 650.-- / et à partir de 10 pièces : frs 350.-- sans la batterie, laquelle a une valeur de frs 200.-- . Pour un système de préchauffage de l'eau chaude sanitaire (Thermosyphon, de 300 litres pour villa 4 pièces), 4 m² de capteur inclus, le prix serait de frs 7'000.-- main d'oeuvre comprise. Pour les capteurs de 3 à 6 m², l'Etat offre une subvention de 50 % et seulement 30 % si les dimensions sont plus grandes (compter 0,5 m²/personne). Aucune subvention pour les chalets de jardin. Pour les immeubles, la subvention est identique aux villas, mais la Confédération offre aussi une subvention de frs 270.-- par m² pour les capteurs de plus de 10 m². De plus, l'administration fiscale cantonale de Genève accorde des avantages fiscaux pour toute installation favorisant les économies d'énergie, dont les capteurs solaires. Pour plus d'information, contactez l'Office Cantonale de l'Energie : Tel. 319.20.92.

Henri Wirz

AU SECOURS :

Après le départ de Jacques SERMET, pour des raisons d'ordre professionnelle, voici que Henri Wirz démissionne à son tour de l'équipe du COIN DE TERRE INFO pour des raisons similaires. De ce fait, un ou deux nouveaux collaborateurs seraient les bienvenus pour renforcer notre équipe rédactionnelle. Si vous avez la passion du jardinage et si vous disposez d'un peu de temps libre pour composer occasionnellement quelques textes, nous faire part de vos connaissances ou/et de votre précieuse expérience, venez nous rejoindre. La tâche n'est pas très astreignante, nous nous réunissons quatre fois par année, juste avant une parution pour discuter du contenu du prochain bulletin. Un mot encore, nous ne cherchons par forcément des journalistes professionnels mais des membres de notre Association, pleins de bonne volonté et ...de bonne humeur.

La rédaction

Beaucoup de sapins, vendus à Noël avec des racines et plantés ensuite, végètent dans les jardins et ont beaucoup de mal à démarrer. C'est souvent parce que leur cultivateur n'a rien fait, sinon qu'en augmenter le prix d'achat pour qu'ils soient replantés. Profitant d'une tradition qu'aucun enfant au monde ne voudrait manquer, les marchands commercialisent n'importe quoi et souvent les sapins sont dépourvus de véritables racines... quand ils ne sont pas abîmés. Pour quelques francs de plus, il est conseillé d'aller dans une pépinière, de faire votre choix en précisant que vous voulez replanter l'arbre. Vous en demanderez un jeune, pas trop haut mais bien formé, avec une belle flèche et des racines denses. Toujours dans la tradition des conifères, votre choix peut aller du sempiternel épicéa au superbe cèdre bleu de l'Atlas, en passant par toute une gamme de sapins, cyprès ou ifs. Rempotez votre arbre dans un pot suffisamment grand pour lui permettre de vivre éventuellement plusieurs semaines. Le pot pourra recevoir, au fond, un lit de tessons ou d'écorces pour assurer le drainage des racines qui ne doivent jamais tremper dans l'eau. Remplissez de terre du jardin, légèrement tassée à la main, en laissant deux centimètres entre sa surface et le bord du pot, puis arrosez copieusement. Vous pourrez ainsi le garder longtemps à l'intérieur bien décoré, mais pas trop près du radiateur ou d'une cheminée pour éviter la chute de ses aiguilles. Une fois la fête terminée et les décorations retirées, ne placez pas brutalement votre sapin à l'extérieur, s'il fait froid. Mettez-le d'abord dans une remise non chauffée pendant une quinzaine de jours ou jusqu'à ce que la plus mauvaise période de l'hiver soit passée. Ce sont le vent et les froids vifs qui sont le plus à craindre.

Source: Journal VSD - 1992 - article « Un petit coin de terre » - par Cathy Langlois

LE COIN DES INFOS

Mutations et donations, achats et ventes :

Groupelement La Forêt : Monsieur Eric Lorentz reprend la villa de feu son père, Monsieur Paul Lorentz, sise rte de Meyrin 18 à Genève.

Groupelement Vernier-Village : Monsieur Gianni Demaggio reprend l'appartement de son père Monsieur Angelo Demaggio, rte de Peney 43 à Vernier. Avec un droit d'usufruit à son père.

Groupelement Balexert : Monsieur Isidoro Caldes achète l'appartement No 3.02 de 4 pièces au 1er étage. Monsieur Vito Cicoria achète l'appartement No 3.04 de 5 pièces au 1er étage. Monsieur Gabriel Sugnaux achète l'appartement N0 5.02 de 4 pièces au 3ème étage.

A bientôt... dans « COIN DE TERRE - INFO » No 10

....En février 1995.

Tous nos voeux pour la nouvelle année.

La rédaction